BULLETIN D'ADHESION

OMGA
Val d'Allier & Livradois

Place de la Résistance - B.P. 30
43101 BRIOUDE CEDEX
Tél : 04.71.50.05.85 - Email : brioude@cgaval.org
Agrément du 17 décembre 1981 - N° 1.02.430 Dûment renouvelé
Agrément OMGA du 21 novembre 2017

N°

ADHESION A TITRE INDIVIDUEL :

☐ Mme. ☐ MLLE. ☐ M.

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : __/__/____

Adresse personnelle _____

☐ Individuelle
☐ E.I.R.L

ADHESION D'UNE SOCIETE :

Raison sociale : _____

FORME JURIDIQUE :

☐ E.U.R.L ☐ S.A.R.L ☐ SNC ☐ SDF ☐ SAS

☐ SCP ☐ SEL ☐ SCI ☐ INDIVISION

Autres.....

Nom Prénom du gérant : _____

Date de naissance du gérant : __/__/____

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

Enseigne commerciale : _____

ACTIVITÉ PRINCIPALE _____ Code NAF : _____

N°SIRET : _____ ROF : _____

Adresse : _____ Tél fixe:.....

Code Postal : _____ Ville : _____ Tél mobile:.....

Email :..... Site internet : .....

☐ Creation ☐ Reprise Date début d'activité : __/__/____ Effectif ____

Premier exercice en tant qu'adhérent : du __/__/____ au __/__/____

CATEGORIE D'IMPOSITION ☐ B.I.C ☐ BA ☐ BNC RÉGIME D'IMPOSITION ☐ I.S ☐ IR

RÉGIME FISCAL ☐ Réel simplifié sur option ☐ Réel simplifié de droit ☐ Réel normal de droit ☐ Réel normal sur option

☐ Déclaration controlée sur option ☐ Déclaration controlée de droit ☐ Autres.....

TVA RÉGIME D'IMPOSITION ☐ Simplifié CA12 ☐ Normal CA3 ☐ Franchise de TVA ☐ Non assujetti

Exigibilité ☐ TVA sur encaissements ☐ TVA sur débits ☐ Mixte. ☐ TVA gérée par le Cabinet

Est-ce une première adhésion à un OGA pour cette activité ? ☐ OUI ☐ NON

Si non : Nom et adresse du centre : _____

Date de radiation ou de démission : __/__/____

Je soussigné, déclare adhérer à l'Organisme Mixte de Gestion Agréé du Val d'Allier et du Livradois (OMGAVAL), après avoir pris connaissance de ses statuts et réglement intérieur, en particulier des extraits figurant au verso de ce bulletin. J'**autorise** l' OMGAVAL à transmettre la déclaration fiscale et l'attestation par voie électronique au C.S.I et à utiliser de façon anonyme toutes les données figurant sur ma déclaration afin d'établir des statistiques locales, régionales ou nationales. et l'autorise à utiliser mes données personnelles uniquement dans le cadre du métier des organismes de gestion agréés, et n'autorise pas à divulguer ces informations à d'autres entités commerciales

CACHET DU MEMBRE DE L'ORDRE

Fait à : Le

Signature de l'adhérent
précédée de la mention "lu et approuvé"

CHARGÉS DU DOSSIER

Expert Comptable : .....

Email : .....

Collaborateur : .....

Email : .....

-------->>

EXTRAITS DES STATUTS DE L'ORGANISME MIXTE DE GESTION AGREE DU VAL D'ALLIER ET DU LIVRADOIS ET DE LA LÉGISLATION RELATIVE AUX ORGANISMES MIXTES DE GESTION AGRÉÉS

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADHÉSION

Peuvent adhérer à l'Organisme Mixte de Gestion Agréé du Val d'Allier et du Livradois (OMGAVAL) et bénéficier des avantages fiscaux attachés à l'adhésion à un Organisme Mixte de Gestion Agréé, les commerçants, industriels, artisans, agriculteurs, prestataires de services, professionnels libéraux, les loueurs de fonds et de locaux et toutes structures assujetties au Bénéfice Industriel et Commercial, au Bénéfice Agricole et aux Bénéfices Non Commerciaux.

La première adhésion à un Organisme Mixte de Gestion Agréé ne produit immédiatement ses effets sur le plan fiscal que si elle intervient dans les cinq mois de l'ouverture de l'exercice comptable. En ce qui concerne les exercices suivants, l'Adhérent doit demeurer membre d'un Organisme Mixte de Gestion Agréé pendant toute leur durée.

LA SIGNATURE DU PRÉSENT BULLETIN ENTRAINE ACCEPTATION DES OBLIGATIONS SUIVANTES :

RESPECTER les Statuts et le réglement intérieur de l'OMGA
consultable et mis à disposition sur le site internet de l'OMGAVAL (http://www.cgaval.org)

ADHESION AVEC CONSEIL

L'Adhérent s'oblige :
1) à faire viser sa déclaration de résultat par l'Expert-Comptable qui tient, centralise ou surveille sa comptabilité
2) à fournir à l'Expert-Comptable chargé du visa tous les éléments nécessaires à l'établissement d'une comptabilité sincère de son exploitation.

ADHESION SANS CONSEIL

L'Adhérent s'engage :
à fournir une situation intermédiaire à 6 mois du début de l'exercice (balance et grand livre)

COMMUNICATION DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES

L'Adhérent s'oblige à communiquer à l'OMGAVAL dans les 4 mois de son arrêté comptable :
sa déclaration de résultat visée ainsi que toutes les annexes à cette déclaration, feuille de renseignements complémentaires comprise (états O.G.).et le cas échéant les déclarations rectificatives qui seront établies.
ses déclarations de TVA, CVAE et tous renseignements utiles dans le cadre de ses missions (ECCV - EPS)

L'Adhérent autorise l'OMGAVAL à communiquer à l'Agent de l'Administration Fiscale, qui apporte son assistance technique à l'OMGAVAL, les documents mentionnés ci-dessus.

INFORMER SA CLIENTÈLE DE L'ADHÉSION A L'ORGANISME MIXTE DE GESTION

L'Adhérent s'oblige :
1) A afficher dans ses locaux destinés à recevoir sa clientèle, une affichette ainsi libellé :
"Acceptant le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom, ou par carte bancaire en sa qualité de Membre d'un Organisme Mixte de Gestion Agréé par l'Administration Fiscale" ;
2) A reproduire dans sa correspondance et sur ses documents professionnels adressés ou remis à ses clients le texte sus-indiqué.

COTISATION

L'Adhérent s'oblige à régler une cotisation annuelle dont le montant et les modalités de recouvrement sont déterminés par le Conseil d'Administration. Cette cotisation est à payer dès son appel. En cas de démission ou d'admission en cours d'année, la cotisation est due dans son intégralité. L'Adhérent doit par ailleurs informer l'OMGAVAL de toute modification de son exercice comptable, de toute cession du fonds, de toute cessation d'activité, de toute modification de forme juridique.

EXCLUSION

En cas de manquements graves et répétés à ces engagements et obligations ci-dessus mentionnés, le Conseil d'Administration prononce l'exclusion de l'Adhérent de l'Organisme de Gestion après l'avoir invité à présenter sa défense sur les faits qui lui sont reprochés.

DIFFICULTES de PAIEMENT

« Si vous rencontrez des difficultés de paiement, je vous invite à contacter le service des impôts dont vous dépendez.
En cas de difficultés particulières, et sur demande, une information complémentaire relative aux dispositifs d'aide aux entreprises en difficultés de l'État et des collectivités territoriales et aux démarches de mise en conformité à effectuer est proposée par l'Organisme »

Fait à ....., le.....
Signature de l'adhérent, précédée de la mention "Lu et approuvé"

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion.
Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association.
En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.
Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser a l'OMGAVAL BP 30 43100 BRIOUDE.